**Mom’en sol !**

**Formulaire d'inscription rentrée 2023-2024**

Document à renvoyer par e-mail à Mom’en sol ou à remettre le samedi 9 Septembre lors de la journée d'inscription. L'inscription définitive sera prise en compte à réception du règlement et des frais d'inscriptions après acceptation du règlement intérieur.

Nom/Prénom de l'élève --------------------------------------------------------------------------------------------

date de naissance ----------------------------------------------------------------------------------------------------

responsable légal ----------------------------------------------------------------------------------------------------

adresse -----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

tél -----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

portable père -------------------------------------------- portable mère -------------------------------------------

e-mail ------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

personne à contacter en cas d'urgence ---------------------------------tél -------------------------------------

établissement scolaire fréquenté --------------------------------------------- classe -----------------------------

Avez-vous déjà pratiqué un instrument dans un autre établissement?

Si oui lequel ------------------------------------- nom de l'établissement ---------------------------------------

**Cours collectifs choisi :**

 □Éveil Musical bébés (à partir de 6 mois)

 □Éveil Musical (3- 8ans)

 □chant (5-12ans)

**Cours individuel choisi** :

 □Initiation violon (à partir de 5 ans, selon la maturité de l'élève)

 □Initiation Alto (idem)

 □Initiation Chant (idem)

 □Initiation Piano (idem)

 □ Initiation Guitare (idem)

Pièce à fournir : attestation d’assurance « responsabilité civile » (à demander à votre assureur ou à

l'assurance scolaire de votre enfant).

Je soussigné(e) ------------------------------------- reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de

L’association Môm’en sol et m'engage à le respecter.

Signature

**Autorisation de droit à l'image**

Je soussigné(e) ------------------------------------- autorise l'association Mom’en sol à photographier

et/ou à utiliser des clichés photo, extraits vidéo où figure mon enfant ---------------------------------

dans le cadre d'une diffusion strictement réservée à l'association (ex : affichages photo dans

les locaux, partage de photos en interne).

Date signature

--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Parties à compléter

Nom/prénom de l'élève ------------------------------------------------------------------------------------------

Discipline(s) choisie(s) -----------------------------------------------------------------------------

Jour et créneau horaire souhaité\* :

choix 1 : ---------------------------- choix 2 : ------------------------------- choix 3 : ------------------------

Merci d'indiquer 3 souhaits, vos choix seront étudiés mais ne seront validés que lors de la journée

d’inscription.

Planning des cours rentrée 2023-2024

**Éveil bébés** : le lundi, mercredi et vendredi de 9h15 à 10h et de 10h15 à 11h et le samedi matin de 10h à 10h45

**Éveil Musical** pour les enfants de 3 à 8 ans :

Le lundi de 17h à 17h45

Le mardi de 17h20 à 18h

Le mercredi de 15h15 à 16h, de 16h à 16h45 et de 16h50 à 17h35

Le samedi matin de 10h50 à 11h30

**Cours individuels d'alto, de violon et de chant:** Tous les jours

**Cours collectifs de chant (45 min) :** Selon inscriptions

**Cours de piano individuels :** Mardi, Mercredi et Jeudi

**Cours de guitare individuels :** Lundi et Vendredi

Tarifs 2023/2024

Inscription annuelle : 20 euros

Le paiement s’effectue à la rentrée, pour l’année entière. Possibilités de paiements en plusieurs fois sans frais (4 au maximum).

Éveil Musical Bébé : 255€/année

Carte 10 ateliers d’éveil bébé (validité 1 an) : 95€

(obligation : s’inscrire minimum 1 semaine avant l’atelier , en fonction des places disponibles.)

Éveil Musical 3/8 ans : 375€ / année

Cours d’instrument 30 minutes : 193€/trimestre

Cours de chant collectifs (max 6 enfants) : 375€/année

Cours de guitare 30 min : 193€/trimestre

Cours de guitare 45 min : 289€/trimestre

Une réduction de 10% sera accordée au 2ème enfant inscrit d'une même famille, puis 20% pour le troisième, etc...

Règlement Intérieur

NOTRE VOCATION :

Cette association a pour buts :

- de promouvoir et développer l’enseignement musical, pour se faire elle propose des apprentissages de qualité accessibles à tous dès le plus jeune âge.

- de développer l’éveil musical auprès des plus jeunes, dans les milieux de la petite enfance, scolaire et périscolaire.

- d’initier des projets par l’intermédiaire de stages.

- de créer des échanges entre Môm’en sol, les écoles de musique du département, les associations de la branche culturelle, ainsi que les artistes locaux.

- d’organiser ou prendre part à des manifestations publiques ou privées tels que concerts, fêtes et festivals.

LES ÉLÈVES ET LES CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Le montant du droit d’inscription est fixé par le Bureau.

Paiement du droit d’inscription :

- il sera perçu à l’inscription, pour l’année

- chaque année scolaire commencée est due intégralement, même si l’élève abandonne.

L’inscription est valable sous les conditions suivantes :

- Avoir validé, au moment des inscriptions, les créneaux horaires avec les professeurs.

- Avoir accepté le règlement intérieur.

-S’être acquitté de son inscription annuelle et du montant des cours.

Le paiement est effectué lors de l’inscription par la remise des chèques correspondant à la totalité des inscriptions de l’année.

Les demandes de remboursement en cas d’absence de l’élève justifiée et supérieure à 1 mois (maladie, déplacement scolaire, etc…) seront étudiées individuellement.

DROITS ET DEVOIRS DES ÉLÈVES ET DES PARENTS :

Les parents d’élèves débutants peuvent éventuellement assister au cours (sans intervenir), avec l’accord du professeur concerné.

Chaque élève doit se munir des manuels et instruments en usage dans sa classe.

La présence des élèves aux manifestations musicales organisées par l’association est indispensable.

La détérioration ou dégradation des instruments, des ouvrages d’enseignement, du mobilier et objets divers appartenant à l’association sera réparée aux frais des parents des élèves qui l’auront causée. Les parents d’élèves devront avoir souscrit une assurance extra-scolaire couvrant leurs enfants pour la responsabilité civile et individuelle accident. L’association n’est pas responsable des élèves en dehors des cours.

 Toute absence doit être justifiée auprès de l’enseignant.

Les parents doivent accompagner leur enfant jusqu’à la salle de cours et s’assurer de la présence de l’enseignant. En cas de retard ou d’absence imprévue de celui-ci, les élèves restent sous la responsabilité de leurs parents. Les pratiquants mineurs sans autorisation spéciale, ne peuvent quitter la salle qu’une fois le cours terminé.

L’inobservation des règles de discipline ou les absences répétées et non justifiées peuvent amener le bureau à prononcer l’exclusion temporaire ou définitive. Cette décision est notifiée à l’adhérent majeur ou au responsable légal de l’élève mineur.

PERSONNEL ENSEIGNANT :

1 professeur coordinateur chargé de direction.

Le professeur coordinateur a pour fonction d’assurer les relations entre le bureau, les enseignants, les élèves ou leurs parents et les structures extérieures. Ils proposent et assurent les éléments d’organisation relatifs aux aspects pédagogiques (contenu des cours, auditions…).

Le professeur coordinateur est chargé :

- de veiller à la qualité des cours dispensés

- d’assurer le suivi du projet musical et pédagogique de l’association

- de promouvoir et organiser de nouvelles activités musicales s’intégrant dans la vie culturelle du secteur

- de procéder à l’inscription des élèves et d’entretenir les relations avec les parents qu’il peut réunir le cas échéant

DISPOSITIONS RELATIVES AU PRESENT REGLEMENT :

Aucune publication traitant des activités de l’association ne peut être diffusée sans l’approbation du bureau et sans la signature d’un de ses membres mandatés.

Le présent règlement, sera diffusé aux professeurs et aux parents.

Aucune modification ne pourra être apportée sans l’accord du Bureau.

Fait à Toulouse, le 27 juillet 2014

 Soumis à l’assemblée générale du 22 juillet 2014

 Le président Le trésorier

Pauline Salvi Aurélie Galland